

FIR - FINALE INTERREGIONALE JEUNES

REGLEMENT PARTICULIER

9, 10 et 11 juillet 2019

Golf d'Aix en Provence

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés dans les Ligues d'Auvergne-Rhône Alpes, Corse et PACA, sélectionnés par les Ligues.

FORME DE JEU, DROITS D'INSCRIPTION

54 Trous Stroke-Play - 18 trous par jour.

Rotation des départs pour les trois catégories sur les trois tours.

Droits d'inscription : 50€ par compétiteur.

Possibilité de reconnaître le parcours 5 jours avant la compétition, sauf le week-end, sous réserve de réservation des départs auprès du Club.

CATEGORIES, MARQUES DE DEPARTS

U12 : 2007 ou après, **Benjamins** : 2005 et 2006, **Minimes** : 2003 et 2004.

Marques de départs : les longueurs de jeu préconisées par la ffgolf seront respectées dans la mesure du possible.

CONDITIONS PARTICULIERES

Cadets et chariots électriques : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les cadets et l'utilisation de chariots électriques ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc...) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur sera assimilée à un comportement incorrect.

CLASSEMENT ET SELECTION

Le classement définitif sera établi sur le total des 54 trous.

Dans chaque catégorie, le départage des éventuels ex-aequo pour les dernières places qualificatives se fera selon le classement établi par l'ordinateur (plus de play-off).

D'après ce classement et pour les 3 Ligues, **X** compétiteurs seront qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes, selon la répartition suivante :

FILLES	:	U 12 ans : 12	Benjamins : 8	Minimes : 5
GARCONS	:	U 12 ans : 9	Benjamins : 8	Minimes : 8

En plus de ces quotas, dans chaque catégorie et sexe, 2 réserves seront désignées pour remplacer les éventuels forfaits. Ces quotas pourront être modifiés selon le principe des quotas flottants prévus dans le VM 2019.

QUOTAS PAR LIGUE ET DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Chaque Ligue pourra inscrire un nombre de joueuses ou joueurs qui ne pourra pas dépasser les quotas ci-dessous, toutes catégories et sexes confondus :

Auvergne-Rhône Alpes : 60 **Corse : 12** **PACA : 60**

Chaque Ligue est totalement libre quant à la méthode de sélection de ses participants.

Les inscriptions devront parvenir au bureau de la Ligue PACA au plus tard le lundi 1^{er} juillet 2019 (seules les inscriptions transmises par les Ligues seront prises en compte).